



BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2024

TABLE DES MATIERES

1. Présentation générale de la décision modificative n°1 du budget principal	3
2. La trajectoire financière du budget principal	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget principal	4
2.2 La dette du budget principal	5
3. La programmation pluriannuelle du budget principal	6
4. La section de fonctionnement du budget principal	7
4.1 Les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°1	7
4.2 Les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°1	8
5. La section d'investissement du budget principal	9
5.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1	9
5.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1	10

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative du budget principal est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative qui vous est soumise se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget supplémentaire le 27 juin 2024, pour actualiser les prévisions financières avant la fin de l'exercice.

Elle conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +14,11 M€ en section de fonctionnement.
- ✓ +0,56 M€ en section d'investissement.

En M€	BP + BS 2024	Proposition DM1 2024	Total après DM1 2024
Section de fonctionnement	1 908,20	14,11	1 922,31
Section d'investissement	894,04	0,56	894,60

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget principal suite à la décision modificative n°1, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté			Evolution DM1 2024	
	2023	2024 avant DM1	2024 après DM1	en M€	en %
Recettes de gestion courante	1 746,52	1 804,55	1 816,69	12,14	0,67%
Dépenses de gestion courante	1 495,42	1 550,79	1 576,36	25,56	1,65%
Epargne de gestion courante (EBG)	251,10	253,76	240,33	-13,43	-5,29%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	14,4%	14,1%	13,2%		
Recettes exceptionnelles larges (76+77+78) hors nature 775	0,81	30,14	32,12	1,97	6,54%
Dépenses exceptionnelles larges (67+68+66112)	16,99	18,02	8,07	-9,95	-55,22%
Résultat exceptionnel large	-16,18	12,13	24,05	11,92	98,27%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	234,92	265,89	264,38	-1,51	-0,57%
Taux d'épargne de gestion	13,5%	14,7%	14,6%		
<i>Recettes réelles</i>	1 752,68	1 834,70	1 848,81	14,11	0,77%
<i>Dépenses réelles</i>	1 569,00	1 624,02	1 639,64	15,62	0,96%
Epargne brute (EBE)	183,68	210,68	209,17	-1,51	-0,72%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	10,5%	11,5%	11,3%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	175,58	171,62	171,62	0,00	0,00%
Epargne nette (ENE)	8,10	39,06	37,55	-1,51	-3,86%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	0,5%	2,1%	2,0%		
Encours de dette (31/12)	2 043,72	1 909,77	1 888,34	-21,43	-1,12%
Capacité dynamique de désendettement	11,1	9,1	9,0		

L'épargne de gestion courante du budget principal après décision modificative n°1 2024 s'élève à **240,33 M€**, en baisse de -10,77 M€ par rapport au budget voté 2023 et de -13,43 M€ par rapport au budget voté après budget supplémentaire. Le **taux d'épargne de gestion courante** du budget principal atteint **13,2 %** des recettes de gestion courante.

L'épargne brute, également appelée « capacité d'autofinancement brute de la section d'investissement » après remboursement des intérêts de la dette, correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, autrement dit à l'épargne de gestion après la soustraction du solde des produits et charges financiers et exceptionnels de la section de fonctionnement. Elle exprime donc la capacité de la Métropole à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois ses dépenses de fonctionnement couvertes.

Après couverture par l'épargne des intérêts de la dette (55,21 M€, stable par rapport au budget supplémentaire et en baisse par rapport au budget voté en 2023) et du résultat financier, **l'épargne brute s'établit à 209,17 M€**. Le **taux d'épargne brute de 11,3%** est en très légère baisse par rapport au budget supplémentaire (11,5%) mais demeure supérieur à celui voté en 2023 (10,5%).

L'épargne brute permet non seulement d'absorber la totalité du **remboursement en capital de la dette de 171,62 M€** (stable par rapport au budget supplémentaire mais en baisse par rapport au budget voté 2023) mais également de dégager un **autofinancement complémentaire aux investissements** (« capacité d'autofinancement nette » correspondant à l'épargne brute diminuée du montant de l'annuité en capital de la dette). **Le taux d'épargne nette est de +2%**, en amélioration par rapport au budget voté 2023 (+0,5%).

L'épargne brute révèle l'enjeu stratégique pour la Métropole de dégager de l'autofinancement à la fois pour assurer le remboursement de son encours de dette mais aussi pour améliorer de manière pérenne sa capacité d'investissement.

Dans un contexte toujours incertain avec des coûts de matières premières et de l'énergie toujours élevés, l'évolution des épargnes reste maîtrisée. Les **mesures de redressement de la trajectoire financière de la Métropole depuis l'exercice 2021 montrent leur efficacité** avec les bons résultats des exercices 2021, 2022 et 2023 permettant d'améliorer sensiblement la situation du budget principal à la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 avec :

- ✓ **Une hausse des recettes d'investissement de 0,56 M€**
- ✓ **Une baisse de -21,43 M€ de l'emprunt d'équilibre, permettant la baisse de l'encours de dette de la Métropole.**

2.2 LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

En k€	Stock de dette au 31/12/2023 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2024 (b)	Provision pour emprunt obligataire en 2024 * (b')	Emprunt prévisionnel budget 2024 avant DM	Emprunt prévisionnel budget 2024 après DM (c)	Variation DM de l'emprunt prévisionnel	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2024
Volume	1 986 243 K€	171 860 K€	18 680 K€	76 702 K€	55 276 K€	-21 426 K€	1 888 339 K€

* Les provisions pour emprunt obligataire correspondent à des crédits exécutés mais sans impact sur l'encours restant dû.

L'encours de dette prévisionnel du budget principal est en diminution de -21,4 M€ avec un montant d'emprunt prévisionnel nettement inférieur au montant du capital remboursé.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET PRINCIPAL

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par le Conseil de la Métropole en matière de politique publique. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), ainsi que les avances remboursables et les titres de participations.

Le tableau ci-dessous présente les crédits de paiement de la programmation pluriannuelle des investissements modifiée dans la cadre de la décision modificative n°1 de l'année 2024 du budget principal. Ils sont présentés en fonction des politiques publiques et des sous-politiques publiques de la Métropole.

Politiques publiques et sous-politiques publiques (en M€)	Budget voté 2024 avant DM	DM1	Budget voté 2024 après DM	Quote-part du total en %
Aménagement de l'espace	53,56	2,14	55,70	13,0%
Aménagement du territoire	37,45	2,14	39,59	9,3%
Foncier	11,33	0,00	11,33	2,6%
Stratégie territoriale	4,79	0,00	4,79	1,1%
Appui et ressources	54,99	-0,06	54,93	12,8%
Finances	28,61	0,00	28,61	6,7%
Moyens généraux et affaires générales	14,76	-0,06	14,70	3,4%
Patrimoine	11,62	0,00	11,62	2,7%
Culture et sport	30,33	-6,15	24,18	5,7%
Culture	26,58	-5,58	21,00	4,9%
Sport	3,75	-0,58	3,18	0,7%
Développement économique, innovation, attractivité territoriale	9,97	0,69	10,66	2,5%
Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales	4,87	-0,85	4,02	0,9%
Innovation, filière stratégique, ESR	5,10	1,54	6,64	1,6%
Environnement, énergie, agriculture, préservation des espaces	39,77	-3,93	35,85	8,4%
Agriculture, alimentation	2,11	0,00	2,11	0,5%
Energie	3,16	-1,21	1,94	0,5%
Littoral et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, préservation des espaces naturels, environnement	34,50	-2,71	31,79	7,4%
Habitat et inclusion	93,79	-0,02	93,77	21,9%
Habitat et logement	31,65	0,00	31,65	7,4%
Inclusion / Cohésion territoriale	0,92	0,00	0,92	0,2%
Renouvellement urbain	61,21	-0,02	61,20	14,3%
Mobilités, infrastructures et voirie	140,96	5,68	146,64	34,3%
Infrastructures, voirie	132,23	5,68	137,91	32,2%
Transports	8,74	0,00	8,74	2,0%
Services collectifs	4,47	1,59	6,06	1,4%
Propreté	4,47	1,59	6,06	1,4%
Total général	427,85	-0,06	427,79	100,0%

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Total voté 2023	Total voté 2024 avant DM1	DM1 2024	Total voté 2024 après DM1	Evolution DM1 / Total voté avant DM1 en %
Recettes réelles	1 752,68	1 834,70	14,11	1 848,81	0,77%
Recettes de gestion courante	1 746,52	1 804,55	12,14	1 816,69	0,67%
013 - Atténuations de charges	3,93	3,33		3,33	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	46,83	36,39	5,67	42,07	15,59%
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	744,26	791,45	0,00	791,45	0,00%
731 - Impôts locaux	402,64	428,62		428,62	0,00%
74 - Dotations et participations	515,10	520,64	6,06	526,69	1,16%
75 - Autres produits de gestion courante	33,76	24,12	0,41	24,53	1,70%
Autres recettes de fonctionnement	6,16	30,14	1,97	32,12	6,54%
76 - Produits financiers	0,81	1,73	1,65	3,38	95,27%
77 - Produits exceptionnels	5,34	0,92	0,08	1,00	8,14%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	27,49	0,25	27,74	0,89%
Recettes d'ordre	9,86	23,50	0,00	23,50	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9,86	23,50		23,50	0,00%
Total recettes de fonctionnement	1 762,53	1 858,20	14,11	1 872,31	0,76%
R 002 Résultat reporté ou anticipé "n-1"	50,95	50,00		50,00	0,00%
Total recettes de fonctionnement cumulées	1 813,48	1 908,20	14,11	1 922,31	0,74%

Les recettes réelles de fonctionnement sont revalorisées de 14,11 M€, soit +0,77%. La section de fonctionnement progresse dans son ensemble (recettes réelles + recettes d'ordre) de 14,11 M€ soit +0,74%.

Cette progression provient principalement des :

- ✓ Recettes supplémentaires en chapitre 70 (+5,6 M€) correspondant au remboursement des conventions de gestion relatives aux équipements sportifs et culturels transférés à la commune d'Aix-en-Provence depuis le 1^{er} janvier 2024.
- ✓ Recettes supplémentaires en chapitre 74 (+6 M€) relatives au fonds social européen (FSE) en faveur de l'emploi et géré par la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).
- ✓ Produits financiers supplémentaires pour 1,65M€.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Total voté 2023	Total voté 2024 avant DM1	DM1 2024	Total voté 2024 après DM1	Evolution DM1 / Total voté avant DM1 en %
Dépenses réelles	1 569,00	1 624,02	15,62	1 639,64	0,96%
Dépenses de gestion courante	1 495,42	1 550,79	25,56	1 576,36	1,65%
011 - Charges à caractère général	212,07	240,43	1,37	241,81	0,57%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	277,23	281,28	13,27	294,56	4,72%
014 - Atténuations de produits	690,75	696,30	9,71	706,01	1,39%
65 - Autres charges de gestion courante	314,65	332,01	1,21	333,22	0,36%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,72	0,77		0,77	0,00%
Autres dépenses de fonctionnement	73,57	73,22	-9,95	63,28	-13,58%
66 - Charges financières	56,58	55,24		55,24	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	4,99	4,76		4,76	0,00%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	12,00	13,22	-9,95	3,27	-75,23%
Dépenses d'ordre	168,70	172,90	0,00	172,90	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	168,70	172,90		172,90	0,00%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	1 737,70	1 796,92	15,62	1 812,54	0,87%
023 - Virement à la section d'investissement	75,78	111,28	-1,51	109,77	-1,35%
Total dépenses de fonctionnement	1 813,48	1 908,20	14,11	1 922,31	0,74%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont revalorisées de 15,62 M€, soit +0,96%. La section de fonctionnement progresse dans son ensemble de 14,11 M€, soit +0,74%.

Cette progression provient principalement de :

- ✓ la hausse des charges de personnel et frais assimilés pour 13,27 M€. Ces inscriptions correspondent à des transferts de personnel et des dépenses non crédités au budget primitif et au budget supplémentaire mais aussi à des crédits utilisés pour exécuter des conventions de gestion concernant la compétence « voirie » avec certaines communes ;
- ✓ la hausse des atténuations de produits pour 9,71 M€ correspondant majoritairement aux attributions de compensation positives dans le cadre du transfert des équipements culturels et sportifs pour près de 9 M€ et au reversement de la taxe de séjour (parts départementales, régionales et dégrèvement) pour 0,67 M€ ;
- ✓ différents ajustements au chapitre 011 au titre de plusieurs politiques publiques dont le solde net des restitutions de crédits (sur les politiques « propreté » et « eaux pluviales ») et des augmentations de crédits (liées essentiellement à la gestion de l'éclairage public) s'élève à +1,37 M€.

Cette augmentation est partiellement compensée par des reprises de provisions à hauteur de 9,95 M€ suite à un ajustement des besoins, notamment des provisions pour risques et charges ainsi que pour les dépréciations d'actifs circulants.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1

En M€	Total voté 2023	Total voté 2024 avant DM1	DM1 2024	Total voté 2024 après DM1	Evolution DM1 / Total voté avant DM1 en %
Dépenses réelles	569,82	613,30	0,56	613,85	0,1%
Dépenses d'équipement	370,54	420,85	-3,54	417,31	-0,8%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (yc opérations)	56,75	123,42	-1,53	121,89	-1,2%
204 - Subventions d'équipement versées (yc opérations)	112,39	126,52	1,19	127,71	0,9%
21 - Immobilisations corporelles (yc opérations)	104,91	79,37	0,87	80,24	1,1%
23 - Immobilisations en cours (hors dotations aux territoires) (yc opérations)	96,49	91,54	-4,07	87,47	-4,4%
Opérations pour le compte de tiers	0,54	0,50	0,00	0,50	0,0%
458 - Opérations pour le compte de tiers	0,54	0,50		0,50	0,0%
Dépenses financières	198,74	191,95	4,10	196,05	2,1%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13,00	13,39	0,61	14,00	4,6%
13 - Subventions d'investissement	1,00	0,20		0,20	0,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	175,84	171,85	0,01	171,86	0,0%
26 - Participations et créances rattachées	3,98	2,67	3,48	6,15	130,4%
27 - Autres immobilisations financières	4,92	3,83	0,00	3,83	0,0%
Dépenses d'ordre	232,86	250,00	0,00	250,00	0,0%
040 - Opérations de transfert entre sections	9,86	23,50		23,50	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	223,00	226,50		226,50	0,0%
Total dépenses d'investissement	802,68	863,30	0,56	863,85	0,1%
D 001 Résultat reporté ou anticipé "n-1"	100,76	30,75		30,75	0,0%
Total dépenses d'investissement cumulées	903,44	894,04	0,56	894,60	0,1%

Les dépenses réelles d'investissement, comme la section d'investissement augmentent de 0,56 M€, soit +0,1%.

L'évolution des dépenses d'investissement est principalement liée aux crédits supplémentaires inscrits pour des participations dans la société publique locale d'aménagement d'intérêt national et dans la société publique locale Energies de Provence (chapitre 26). Ces besoins sont compensés pour l'essentiel par des légères restitutions de crédits pour différentes opérations.

Le niveau de programmation pluriannuelle des investissements, incluant les dépenses d'équipement et les titres de participation (chapitre 26) est donc maintenu au montant voté au budget supplémentaire de 427 M€ (voir détail par politique et sous-politique publique en page 6).

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Total voté 2023	Total voté 2024 avant DM1	DM1 2024	Total voté 2024 après DM1	Evolution DM1 / Total voté avant DM1 en %
Recettes réelles	441,30	383,36	2,07	385,43	0,5%
Recettes d'équipement	216,08	143,32	-1,53	141,80	-1,1%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	80,84	66,54	19,90	86,44	29,9%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	133,27	76,70	-21,43	55,28	-27,9%
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,08		0,08	0,0%
Opérations pour le compte de tiers	7,71	9,63	0,00	9,63	0,0%
458 - Opérations pour le compte de tiers	7,71	9,63		9,63	0,0%
Recettes financières	217,50	230,41	3,59	234,01	1,6%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	54,22	62,30	-3,30	59,00	-5,3%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	152,84	164,00		164,00	0,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	0,01	0,01	0,00	0,01	14,2%
27 - Autres immobilisations financières	10,43	4,10	6,89	10,99	167,9%
Recettes d'ordre	391,70	399,40	0,00	399,40	0,0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	168,70	172,90		172,90	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	223,00	226,50		226,50	0,0%
Total recettes d'investissement hors virement	833,00	782,76	2,07	784,83	0,3%
021 - Virement de la section de fonctionnement	75,78	111,28	-1,51	109,77	-1,4%
Total recettes d'investissement	908,78	894,04	0,56	894,60	0,1%

Les recettes réelles d'investissement augmentent de +2,07 M€. La section d'investissement progresse globalement de 0,56 M€ (+0,1 %).

L'évolution des recettes d'investissement est principalement liée :

- ✓ aux attributions de compensation d'investissement (+11,9 M€ en chapitre 13) ;
- ✓ aux amendes de police (+9,8 M€ en chapitre 13) suite à la réception de la notification transmise par la Préfecture ;
- ✓ à une baisse de 1,5 M€ en chapitre 13, suite à l'ajustement des montants estimés pour 2024 concernant les fonds de concours « éclairage public » versés par les communes membres ;
- ✓ à une régularisation des crédits relatifs au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) diminués de -3,9 M€ en chapitre 10 ;
- ✓ à la taxe d'aménagement réévaluée (+0,6 M€ au chapitre 10) ;
- ✓ au virement de la section de fonctionnement de -1,51 M€.

La croissance des recettes d'investissement et la maîtrise des dépenses d'investissement permettent une diminution de l'emprunt d'équilibre à hauteur de -21,43 M€ pour atteindre un montant d'emprunt d'équilibre historiquement bas de 55,28 M€.